

VERSION RÉVISÉE

CAS - 093 M
C.P. - ITINERANCE
AU QUEBEC

raiiq

regroupement pour l'aide
aux itinérants et
itinérantes de Québec

Assemblée nationale

Mandat d'initiative sur l'itinérance

Automne 2008

Pour une politique en itinérance

Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales

Rédigé par Nathalie Brisseau
Coordonnatrice du RAIQ
Information : 418-522-6184

Table des matières

1- Présentation du RAIQ	p. 3
2- La définition en question	p. 4
3- Au-delà d'une définition, un portrait évolutif à Québec	p. 4
4- Le dénombrement	p. 5
5- La nécessité d'une politique gouvernementale globale et cohérente	p. 6
Agir sur l'ensemble des aspects de la réalité de l'itinérance à Québec, c'est :	
• Le droit de cité	p. 7
• Le droit au logement	p. 8
• Le droit à un revenu décent	p. 8
• Le droit à l'éducation	p. 9
• Le droit à la santé	p. 9
• Le droit à la solidarité	p. 10
6- Gouvernement du Québec et enjeux de l'itinérance au Québec	p. 11
7- Conclusion	p. 12
Annexe 1 Bibliographie et références	p. 13
Annexe 2 Les organismes membres du RAIQ	p. 14

I - Présentation du RAIQ

Le Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIQ) s'appuie sur la volonté de groupes en itinérance souhaitant mettre en commun leurs expertises, leurs forces et leurs préoccupations pour :

- améliorer les conditions de vie des personnes en situation ou à risque d'itinérance dans la région de Québec ;
- contribuer à accroître les connaissances sur des aspects précis ;
- préserver la reconnaissance et la mise en application des droits des excluEs ;
- dégager des solutions permettant d'agir sur les causes structurelles de l'itinérance par une vision globale de cette réalité ;
- valoriser la mise en œuvre de services ou d'actions permettant d'atteindre l'ensemble des objectifs susmentionnés.

Le RAIQ rassemble aujourd'hui **27 organismes**¹ qui interviennent sur le territoire de la nouvelle ville de Québec et rayonnent au-delà. Ces organisations communautaires ont des missions et des axes d'intervention diversifiés qui influencent positivement les conditions de vie des personnes en situation ou à risque d'itinérance. Le Regroupement conçoit et *porte* cette diversité comme un atout pour le territoire de Québec, tant pour la communauté elle-même que pour les personnes aux prises avec cette force gravitationnelle qui les aspire *à la rue et dans la rue*.

Le RAIQ reconnaît ses membres comme étant des organismes de la région qui « *s'adressent à toute personne aux prises avec des problèmes d'instabilité résidentielle ou étant susceptible de l'être.*² »

Dans ses actions et interventions, le RAIQ demeure soucieux des alternatives de soutien apportées aux personnes, en ce qu'elles ont de commun et d'unique. Mais, il considère aussi l'itinérance comme un phénomène de société auquel il faut trouver réponses au-delà de la capacité individuelle des personnes concernées ou de la responsabilité des groupes communautaires qui leur viennent en aide.

Dans cette optique, le RAIQ s'applique à actualiser la compréhension de l'itinérance à Québec par des écrits : *Portrait des organismes en itinérance de la région de Québec* (Juin 2003) et *La Spirale de l'itinérance au féminin* (Septembre 2008).

Le Regroupement s'implique également comme acteur et référent sur la question de l'itinérance à Québec dans les travaux de la Table de concertation intersectorielle en itinérance de Québec. Il a notamment contribué activement à la production et à l'actualisation des Plans d'actions communautaires de la région de la Capitale Nationale (instaurés dans le cadre du financement fédéral en itinérance depuis 2001).

En tant que second regroupement sectoriel en itinérance, le RAIQ est actif dans les travaux et les actions du RÉSEAU Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ). Dans sa collectivité, il coordonne depuis maintenant sept ans la Nuit des sans-abri, un événement favorisant la mixité citoyenne et l'une des seules activités à Québec où le partage de l'espace public se concrétise harmonieusement dans la tolérance et le respect.

Enfin, le RAIQ assume des fonctions de représentation publique et politique afin de faire valoir une vision globale de l'itinérance et des solutions d'avenir, tant au plan régional que provincial.

¹ Annexe 2 – Les organismes membres du RAIQ

² *Portrait des organismes en itinérance* (Juin 2003)

II- La Définition en question

Parler de l'itinérance à Québec, c'est d'abord et avant tout combattre des croyances profondes et aussi certaines résistances.

La définition généralement reconnue à Québec est celle qui a été établie, en 1987, par le comité des sans-abri de Montréal, soit :

« ... les personnes qui n'ont pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à leur égard de la part des services, avec des problèmes de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale ou de désorganisation sociale et dépourvues de groupe d'appartenance stable. »

Cette définition a d'ailleurs été retenue dans le cadre du Plan d'action communautaire en itinérance de la région de la Capitale Nationale, avec mentions spécifiques reliées à l'apparition de nouvelles réalités et aux nouveaux visages de l'itinérance :

- Jeunes et femmes en difficulté (fugues, décrochage, violence familiale)
- Personnes ayant reçu leur congé d'une institution (centres de réadaptation ou de détention, familles d'accueil, centres hospitaliers psychiatriques)
- Personnes démunies avec problèmes sociaux ou de santé (chambreurs)

Récemment, cette même définition a été actualisée lors de l'adoption du Cadre de référence en itinérance du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui s'appuie sur un large consensus.

Pour le RAIQ, l'itinérance n'est pas « une progression linéaire qui va de l'inclusion sociale vers l'exclusion sociale mais plutôt un va-et-vient entre ces deux pôles »³, que cette itinérance soit épisodique, situationnelle ou encore chronique.

La dernière recherche qualitative menée par le Regroupement pour appréhender l'itinérance au féminin s'appuie également sur une définition de l'**itinérance cachée**. Cette étude met d'ailleurs en relief le fait qu'il ne s'agisse pas d'un simple va-et-vient entre deux pôles mais bien d'un phénomène de spirale qui, d'épisode en épisode, accentue l'exclusion ainsi que ses conséquences sur les femmes.

Ces définitions sont autant de façons de dire que la problématique de l'itinérance, de nos jours, ne peut plus se réduire à l'image du « clochard alcoolique » sans domicile, mais qu'elle se présente comme le croisement de parcours marqués de ruptures et de tentatives de survie avec certaines défaillances de nos systèmes d'intégration et de protection sociale.

III – Au-delà d'une définition, un portrait évolutif à Québec

Le profil de la population itinérante a évolué au fil des ans à Québec. Si la proportion masculine au portrait très diversifié demeure la plus importante, la présence des femmes y est de plus en plus perceptible, même si elle est loin d'être manifeste dans la rue. Interpellé par ses membres sur la question, le RAIQ a produit une recherche qualitative⁴ pour illustrer cette réalité et saisir l'« invisibilité » sociale caractérisant l'itinérance au féminin. Ainsi, 84 % des 57 femmes rencontrées dans le cadre de la recherche avaient vécu un épisode d'itinérance avant l'âge de 35 ans.

³ Table de concertation en itinérance (24 mars 2005)

⁴ La spirale de l'itinérance au féminin (Septembre 2008)

Il apparaît aussi que les jeunes constituent un groupe en forte croissance, qu'il s'agisse de mineurs en fugue, d'individus en rupture familiale ou ayant moins de 30 ans. Déjà, en 2003, ces derniers représentaient 42 % des personnes rejointes par les organismes membres du RAIQ.

De nouvelles réalités sont en émergence ces dernières années, notamment celles de familles (monoparentales ou non) et de personnes vieillissantes. Par ailleurs, à l'instar de l'itinérance vécue par les personnes immigrantes, la réalité autochtone demeure un phénomène marginal et peu documenté à Québec.

Dans le cadre de la concertation multisectorielle en itinérance de Québec, il est reconnu que les personnes utilisatrices de services sont majoritairement en situation d'itinérance situationnelle ou épisodique. La plupart des groupes leur offrant des services et de l'accompagnement constatent l'alourdissement des problèmes vécus et l'augmentation du nombre de personnes présentant des multi-problématiques et dont une proportion significative s'inscrit dans le cycle de l'itinérance chronique. De plus, les personnes en situation d'itinérance chronique sont souvent plus réfractaires aux programmes et services existants, ceux-ci étant rarement adaptés à leurs besoins. Le fait qu'elles aient connu de nombreuses ruptures sociales provoque des difficultés relationnelles majeures. En ce sens, les limites aux formes d'aide existantes sont souvent reliées aux comportements violents en collectivité, à la présence d'animaux de compagnie, au niveau d'intoxication et à l'incapacité à répondre aux critères d'abstinence exigés pour pouvoir bénéficier de l'aide proposée.

La vulnérabilité de ces personnes préoccupe grandement les organismes du milieu qui estiment essentiel de prendre en considération leurs réalités propres pour être en mesure de leur apporter un accompagnement adéquat. Avant de vouloir enrayer l'itinérance chronique, il importe de reconnaître son existence ainsi que ses spécificités et d'aller à la rencontre des personnes qui se trouvent dans la rue. « *Pour aider les personnes à sortir de l'itinérance, il faut leur accorder beaucoup d'attention, de temps et ce, de façon continue.*⁵ » Cette citation, en avant-propos aux Plans d'action en itinérance, demeure pleinement d'actualité.

Pour les groupes du RAIQ, vouloir mettre un terme à l'itinérance chronique signifie agir tant au plan de la prévention que de l'insertion, mais surtout reconnaître et soutenir adéquatement les approches qui ont fait leurs preuves, comme le travail de milieu (travailleurs et infirmiers de rue) et l'approche en réduction des méfaits.

IV- Le dénombrement

Effectuer un recensement des personnes en situation d'itinérance est un défi en soi. Un premier dénombrement a été réalisé en 1996-97⁶ dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour de Montréal et Québec. À Québec, 11 295 personnes avaient fréquenté les centres de la ville et parmi elles, 3 589 individus avaient connu un épisode d'itinérance au cours de l'année.

En 2002, le RAIQ produisait un document dans le but de « ... dresser un portrait de la réalité des organismes communautaires du secteur de l'itinérance de la région du Québec métropolitain ... Ce portrait s'attarde à des points précis tels les communautés rejointes par les organismes, les problématiques rencontrées, les activités organisées et les services offerts par les organismes. ». Ainsi, à cette période, pouvait-on dénombrer **16 194 personnes différentes** rejointes par 25 organismes membres du RAIQ, dont 58 % appartenait à la classe des 30 ans et plus et 42 % à la

⁵ Plan d'action communautaire en itinérance de la région de Québec (Mars 2001)

⁶ Santé Québec – Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et Québec 1996-1997 – Sous la direction de Louise Fournier et al. (Novembre 1998)

classe des 30 ans et moins⁷. Ces données furent considérées comme des indicateurs de l'accroissement et de la diversification de la population en situation ou risque d'itinérance à Québec. Elles fournirent également un portrait du quotidien au sein des groupes et témoignèrent de leur connaissance des personnes qu'ils soutiennent.

Un tel exercice exige expertise et mobilisation de temps, de moyens et de ressources humaines. De plus, peu d'attention est accordée à ces données par les partenaires ; il n'y a donc pas eu de mises à jour subséquentes.

Selon le RAIQ, le phénomène de l'itinérance n'a pas diminué à Québec, même si son importance n'est pas aussi manifeste que dans la métropole de Montréal. Toute proportion gardée, il demeure cependant aussi préoccupant et certains indicateurs nous permettent d'appréhender son ampleur :

- Accroissement du nombre de repas servis dans les soupes populaires
- Utilisation maximale du réseau d'hébergement, de logement d'insertion et de transition des groupes membres du RAIQ
- Augmentation du rayonnement des travailleurs de rue ou des services offerts notamment aux jeunes en difficulté et aux utilisateurs de drogues injectables
- Émergence de nouvelles réalités et de nouveaux visages en itinérance : femmes, mères monoparentales, personnes âgées, familles, jeunes adultes et mineurs

Utiliser la même procédure de recensement – à domicile, tous les 5 ans – pour la population itinérante que pour la communauté en général est extrêmement restrictif ; on se limite ainsi au dénombrement des personnes qui fréquentent les refuges ou les centres d'hébergement et ce, en date du recensement. Dresser un portrait plus réaliste, en s'appuyant sur une définition large de l'itinérance, suppose d'inclure toutes les personnes qui se retrouvent dans cette situation au cours d'une année, qu'elles fréquentent les ressources, soient dans la rue ou squattent, qu'elles dorment dans des voitures, des parcs ou vivent dans des lieux impropres à l'habitation et menaçant leur intégrité et leur sécurité. Même le fait de recenser les personnes en situation ou à risque d'itinérance qui utilisent les ressources pour leurs différents besoins, qu'ils soient de base ou relationnels, impose ses limites.

Le milieu de l'itinérance à Québec a déjà été mis à contribution à l'occasion du recensement de Santé Québec en 1996-1997. Cette expérience a permis de mettre en relief la faisabilité de cette collaboration, à condition de contourner certains obstacles reliés à la nature des critères retenus dans la démarche de dénombrement ou au type de collaboration attendu du milieu communautaire. Cette procédure de recensement de Santé Québec a aussi démontré que les moyens mis en œuvre pour favoriser la contribution du milieu de l'itinérance de même que la prise en compte de ses recommandations avaient alors permis de mesurer l'évolution du phénomène de l'errance chez les jeunes à Québec.

Au-delà de cette réflexion sur un processus de recensement, il faut reconnaître l'importance de ce problème à Québec qui relève, comme partout ailleurs, d'une **responsabilité collective d'agir maintenant**. Aussi, la mise en place d'une politique en itinérance nous paraît être le meilleur moyen de susciter et de soutenir cette volonté d'action collective.

V – La nécessité d'une politique gouvernementale globale et cohérente

Pour les groupes membres du RAIQ, il est essentiel que le Québec se dote rapidement d'une politique en itinérance qui puisse donner les moyens concrets et cohérents d'agir sur les causes

⁷ Portrait des organismes en itinérance du RAIQ (Juin 2003)

profondes et structurelles de l'itinérance (pauvreté, logement, éducation, santé et solidarité sociale).

L'adoption d'un cadre de référence en itinérance par le Ministère de la Santé et des Services sociaux, les travaux en cours concernant un plan d'action interministériel en itinérance et la tenue de la présente Commission parlementaire sont pour nous autant d'éléments faisant état de la préoccupation gouvernementale et de sa reconnaissance du phénomène de l'itinérance.

Il existe de nombreuses mesures, politiques, programmes et plans d'action issus de différents ministères et qui interfèrent dans le quotidien des personnes qui se trouvent en situation d'itinérance. Leur influence tantôt exclusive, tantôt inclusive met en lumière la nécessité d'une intervention gouvernementale globale et cohérente.

Dans le portrait des organismes du RAIQ, les résultats issus des données compilées faisaient ressortir six problématiques affectant 50 % de la population rejointe : l'instabilité résidentielle, les difficultés socio-économiques, les troubles de santé mentale, l'isolement social, les difficultés socio-éducatives et les dépendances aux substances.

Depuis, d'autres réalités préoccupantes ont été soulevées par le milieu, soit la *judiciarisation* des personnes en situation d'itinérance, notamment pour leur utilisation de l'espace public et l'impact de la revitalisation des quartiers centraux sur les individus en situation ou à risque d'itinérance.

Pour les membres du RAIQ, l'amélioration des conditions de vie de ces personnes, qui comptent parmi les plus vulnérables de notre territoire, nécessite une politique en itinérance qui, seule, permettra de réduire certains obstacles réels affectant leur quotidien.

Agir sur l'ensemble des aspects de la réalité de l'itinérance à Québec c'est :

Le droit de cité

Le partage de l'espace public, l'impact de la revitalisation des quartiers centraux et la *judiciarisation* ont été au cœur des préoccupations des groupes du RAIQ, tant pour les organismes implantés dans ces quartiers que pour ceux qui œuvrent en milieu semi-urbain. Un comité⁸ a d'ailleurs été formé pour se pencher sur la question et, au cours des échanges, plusieurs difficultés ont été nommées par l'ensemble des participants concernant les interactions avec les policiers.

Contexte à Québec

- Phénomène de *gentrification* dans les quartiers revitalisés
- *Déportation* des personnes étant davantage exclues et marginalisées, détériorant ainsi leurs conditions de vie
- Pratiques de répression policière (témoignages recueillis)
- Constats d'infraction émis de façon discriminatoire (témoignages recueillis)
- Adoption par le conseil municipal, en 2006, d'un arrêté sur le *flânage* qui permet de judiciariser l'occupation de l'espace public
- Besoin exprimé par la collectivité concernant la création d'un service juridique communautaire
- Ostracisme des organismes se consacrant à la réduction des méfaits
- Difficultés de relocalisation de certains services et / ou groupes mettant ainsi en péril l'aide offerte aux personnes (syndrome du « pas dans ma cour »)

⁸ Comité Droit de cité de la Table de concertation en itinérance de Québec

Dans le cadre d'une démarche pour établir une politique en itinérance, le RAIQ recommande de :

- soutenir adéquatement les organismes qui adoptent des pratiques alternatives à la *judiciarisation* et en font la promotion ;
- susciter, auprès des municipalités, la mise en œuvre de politiques de développement social visant à faire respecter davantage les droits des personnes itinérantes et à favoriser l'inclusion sociale ;
- intervenir auprès des municipalités et leur fournir les outils et les moyens nécessaires pour éradiquer les pratiques discriminatoires générées par les règlements ou les arrêtés municipaux.

Le droit au logement

Selon le RAIQ, il existe un écart notable et grandissant entre les besoins de logement des personnes à risque ou en situation d'itinérance et les logements à faible coût, sociaux ou adaptés. Cet écart représente un obstacle fondamental au processus de stabilisation en logement de ces personnes. Il accentue également la discrimination en matière d'accès au logement pour certaines catégories d'individus. Enfin, son impact est indéniable car il peut provoquer le passage à une situation épisodique ou prolongée d'errance ou d'itinérance chez des populations plus vulnérables.

Contexte à Québec

- Diminution du parc de maisons de chambres
- Très faible taux d'occupation de logements – inférieur à la barre des 2 %⁹, associé à une extrême rareté des logements abordables
- Besoin de logements de transition ou supervisés adaptés aux réalités de certaines personnes itinérantes (considéré comme une priorité dans notre région)
- Attribution ciblée de l'enveloppe budgétaire pour le soutien communautaire dont la répartition n'a pas tenu compte de l'itinérance en tant que priorité
- Besoin de logements sociaux depuis le retrait du financement fédéral (perte d'environ 5 400 logements pour Québec)¹⁰
- Expertise établie par plusieurs groupes en milieu d'itinérance en matière de logements d'insertion ou de transition

Dans le cadre d'une démarche pour établir une politique en itinérance, le RAIQ recommande de :

- investir dans des projets de logements de transition ou supervisés adaptés aux personnes en situation et à haut risque d'itinérance (en ce sens, nous réclamons le maintien du programme Accès-logis pour les 5 prochaines années) ;
- augmenter l'enveloppe budgétaire attribuée au soutien communautaire en logement social, tout en tenant compte de l'ensemble des réalités régionales (12 millions par année) ;
- développer le parc de logements sociaux en faisant pression auprès du gouvernement fédéral pour qu'il assure de nouveau le financement du logement social.

Le droit à un revenu décent

La pauvreté ainsi que la précarité matérielle et financière font partie intégrante du processus qui mène à l'itinérance ; elles comptent parmi les caractéristiques communes aux personnes en situation et à haut risque d'itinérance. Les pratiques de survie révélées dans les témoignages

⁹ Journal des affaires (Édition du 10 janvier 2008)

¹⁰ FRAPRU

recueillis d'hommes, de femmes et de jeunes qui ont fréquenté les organismes le démontrent régulièrement. À cet effet, certains récits contenus dans le rapport de recherche *La spirale de l'itinérance au féminin* illustrent cet aspect en ce qui concerne les femmes à Québec.

Contexte à Québec

- En 2003, 82,8 % des personnes rejointes par les groupes membres du RAIQ vivaient des problèmes liés à la pauvreté ; les coûts actuels du logement et la hausse des denrées alimentaires ne laissent pas présager un changement de situation à Québec
- Les soupes populaires ont vu augmenter, de manière générale, le nombre de repas offerts ces dernières années et ce, malgré de légères fluctuations
- Certains travailleurs à faibles revenus doivent avoir recours aux services d'hébergement pour palier à l'insuffisance de leurs ressources financières

Dans le cadre d'une démarche pour établir une politique en itinérance, le RAIQ recommande de :

- garantir à chaque citoyen un revenu décent permettant de subvenir à ses besoins essentiels par :
 - l'augmentation des prestations d'aide sociale et du salaire minimum ;
 - un élargissement des critères d'accessibilité aux mesures d'aide.

Le droit à l'éducation

Pour certaines personnes en situation d'errance et d'itinérance de Québec, l'accès au marché du travail ou à la formation est pratiquement hors de portée. Qu'il s'agisse de jeunes, d'hommes ou de femmes, plusieurs facteurs peuvent écarter les individus du marché du travail momentanément ou définitivement, par exemple : la condition physique ou psychologique, un statut monoparental ou le niveau des compétences professionnelles. En outre, le décrochage scolaire s'inscrit en force dans les parcours de jeunes à haut risque ou en situation d'errance à Québec. Il est donc essentiel d'agir sur le système éducatif et formatif traditionnel ainsi qu'au plan des alternatives développées par le milieu communautaire pour renforcer l'ensemble des compétences des personnes en situation d'itinérance.

Contexte à Québec

- Précarité des initiatives communautaires d'insertion sociale et professionnelle telles que les écoles de la rue, les plateaux de travail et les accompagnements « projet de vie »
- Accès restreint à certains programmes d'employabilité ou d'insertion
- Difficultés à maintenir les personnes en situation d'itinérance dans les programmes traditionnels de formation ou d'éducation

Dans le cadre d'une démarche pour établir une politique en itinérance, le RAIQ recommande de :

- soutenir les initiatives d'insertion sociale et professionnelle supportées par les groupes en itinérance et qui touchent les jeunes autant que les adultes, qu'il s'agisse d'écoles de la rue, de plateaux de travail et de formation professionnelle ou de contribution sociale ;
- améliorer les programmes d'employabilité et d'insertion sociale.

Le droit à la santé

Les personnes en situation d'itinérance cumulent souvent de nombreux problèmes de santé physique et mentale, exacerbés par leur condition de survie. Elles sont souvent en rupture avec le réseau institutionnel suite à des expériences antérieures difficiles. Par ailleurs, lorsqu'elles en viennent à utiliser les services offerts à la population, ces personnes sont encore trop souvent

cataloguées comme étant des clients difficiles et peu soucieux de leur santé. Les propos recueillis font état des nombreux obstacles à l'accès aux services sociaux et de santé. L'écart entre les besoins des personnes itinérantes et lesdits services généraux demeurent importants, malgré les efforts entrepris dans ce domaine. Les conditions, les processus d'accès aux services ou encore les attitudes discriminatoires entravent l'aide et les soins qu'elles pourraient recevoir.

Contexte à Québec

- Besoin exprimé, depuis des années, pour les services d'un psychiatre de rue
- Retrait, diminution, insuffisance de moyens adaptés (réduction de potentiel du service de dégrisement de Lauberivière, suppression de l'équipe itinérance du CSSS)
- Création de « lits d'observation » pour les personnes itinérantes en état de crise ou de désorganisation
- Besoin reconnu de la mise en place d'un service de répit à bas seuil

Dans le cadre d'une démarche pour établir une politique en itinérance, le RAIQ recommande de :

- faciliter l'accès aux services sociaux et de santé pour la population itinérante en s'assurant que les moyens appropriés soient développés dans les services généraux et spécifiques ;
- assurer la mise en place de services spécifiques pour répondre aux besoins des personnes en situation ou à risque d'itinérance :
 - équipe d'intervention multisectorielle
 - services de répit, de dégrisement et d'injection supervisée de proximité

Le droit à la solidarité

La solidarité à l'égard des personnes en situation d'itinérance est le dénominateur commun pour l'ensemble des groupes leur apportant aide et soutien. À Québec, elle se concrétise par une pluralité des missions et des approches.

Le milieu de l'itinérance à Québec offre des lieux d'ancrage et d'appartenance aux personnes qui vivent différentes formes d'exclusion. Ils contribuent, d'abord et avant tout, à créer des liens significatifs avec les personnes itinérantes. En répondant à des besoins de base et en intervenant dans la rue en prévention comme en insertion, les groupes communautaires constituent autant d'alternatives à l'exclusion sociale et à la discrimination des personnes en situation d'itinérance. Dans leur rôle d'accompagnement, ils agissent comme facilitateurs à l'accès aux services ou aux droits (santé, aide sociale, éducation, logement). Ils font partie des solutions reconnues aux besoins des personnes itinérantes. Par leur présence auprès de ces personnes plus vulnérables, ils contribuent à l'amélioration de leurs conditions de vie ainsi qu'à **la cohésion sociale de la collectivité**. Enfin, ils alimentent activement la concertation multisectorielle.

Pourtant, la précarité financière est une réalité commune à la majorité de ces groupes. À Québec, l'enquête sur le financement PSOC menée par le RSIQ¹¹ illustre un écart majeur entre le financement accordé dans le cadre du PSOC et celui demandé. Pour les 17 groupes de Québec qui ont participé à l'enquête, les besoins non répondus en financement s'élèvent à 3 595 206 dollars. Or, ce programme est le principal bailleur de fonds des 27 organismes membres du RAIQ. Ce financement récurrent est indispensable car il apporte un soutien essentiel aux différentes initiatives menées pour prévenir ou réduire l'itinérance à Québec. Pour les membres du RAIQ, le cloisonnement des sources de financement nuit grandement à la pérennité et au développement des stratégies de prévention et de réduction de l'itinérance. Ainsi, à Québec, des groupes reconnus

¹¹ Enquête sur le financement des organismes en itinérance – RSIQ (Mars 2008)

dans la communauté pour leur apport auprès de populations errantes ou itinérantes ont vu leurs actions limitées, voire mises en péril, par l'insuffisance ou la non récurrence de financement. Par ailleurs, de nombreux besoins exprimés ou reconnus par la collectivité de Québec sont en attente de réponses à cause d'un manque de financement ou parce qu'aucun programme ne cadre avec l'initiative proposée. En ce sens, il nous paraît essentiel que le gouvernement se dote d'un plan d'action visant la consolidation et le développement du financement en itinérance.

Contexte à Québec

- Historique de concertation intersectorielle (plus de 10 ans)
- Historique de regroupement sectoriel en itinérance
- Tenue de la Nuit des sans-abri depuis 7 ans (événement de mixité et de solidarité sociale)
- Diversification des initiatives, des services et des axes d'intervention en itinérance
- Financement des organisations insuffisant, précaire et trop segmenté par projet ou selon les problématiques
- Manque de soutien et de moyens favorisant la concertation, qu'elle soit intersectorielle ou sectorielle
- Insuffisance de moyens pour la mise en place de nouvelles initiatives

Dans le cadre d'une démarche pour établir une politique en itinérance, le RAIQ recommande de :

- consolider et rehausser le financement des organismes œuvrant en itinérance, rattachés au MSSS ou à d'autres ministères, pour leur mission d'aide, d'accompagnement, de défense des droits ou de participation citoyenne ;
- reconnaître et soutenir adéquatement les réseaux de concertation multisectorielle et sectorielle en itinérance.

VI – Gouvernement du Québec et enjeux de l'itinérance au Québec

Le Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec accueille la présente Commission parlementaire en itinérance comme une reconnaissance gouvernementale de cet enjeu. Elle permet la tenue tant attendue d'un débat public sur la question. Pour les membres du RAIQ et les partenaires de la Table de concertation en itinérance de Québec, elle permet également d'exprimer pleinement la nécessité de conjuguer efforts, moyens et enlignements afin d'agir globalement sur la question de l'itinérance.

Depuis le début de la démarche entreprise par le RSIQ pour la mise en place d'une politique en itinérance, notre Regroupement s'est associé à sa promotion ainsi qu'à celle des pistes de solutions soumises dans la plateforme et qui sont étayées par l'expérience acquise au fil des ans. Les groupes membres ne sont pas des législateurs mais ils sont quotidiennement confrontés dans leur travail d'accompagnement aux incohérences et aux insuffisances de notre système ainsi qu'à l'accroissement du nombre des personnes en situation d'errance et d'itinérance.

La volonté de faire adopter une politique en itinérance témoigne du désir fondamental d'apporter des solutions structurantes à long terme qui puissent renforcer et consolider les efforts déjà entrepris dans ce domaine. Le gouvernement a la responsabilité et la possibilité de se doter d'une telle politique.

En ce qui concerne le type d'assises à préconiser, il nous semble important que celles-ci reposent sur des objectifs clairs, des moyens concrets ainsi qu'un échancier n'impliquant pas uniquement le Ministère de la Santé et des Services sociaux, mais bien l'ensemble des ministères concernés par

la question. En ce sens, la nomination d'un ministre responsable de ce dossier serait un atout pour la structure de mise en application d'une telle politique.

Enfin, il faut souligner le rôle essentiel que doit jouer le gouvernement du Québec en matière d'interaction avec le gouvernement fédéral. En effet, depuis 1999, ce dernier contribue au financement d'initiatives auprès des personnes sans abri dans le cadre de l'INSA (Initiative nationale pour les sans-abri) qui fut remplacée, en 2007, par la SPLI (Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance). De nombreux projets visant à répondre aux besoins des personnes ont été réalisés grâce à ce financement et, à Québec, les initiatives mises en place en 2001 ont pu être maintenues. Malheureusement, plusieurs besoins identifiés par la collectivité comme « étant à développer » n'ont pu être mis en œuvre en raison d'une enveloppe budgétaire insuffisante pour la région.

Nous préconisons un rôle bidimensionnel du gouvernement provincial dans ce dossier par :

- Une intervention de soutien aux demandes des groupes en itinérance auprès du gouvernement fédéral visant :
 - le rehaussement de cette contribution ;
 - le maintien de sa forme généraliste qui s'appuie sur les réalités et les actions locales concertées.
- La mise en place d'une politique en itinérance ainsi que des moyens concrets qui s'y rattachent et qui doivent non pas se substituer à l'intervention fédérale mais bien s'y ajouter.

VII – Conclusion

Cette Commission est une occasion extraordinaire d'identifier les actions gouvernementales en itinérance : celles qui contribuent à la réduire ou à la prévenir, celles qui l'accroissent ou la créent et enfin, celles qui devraient être développées.

Les recommandations ici présentes sont autant de pistes de solutions pour agir sur les causes profondes de l'itinérance : la pauvreté, le logement, l'éducation, les droits, la santé, l'isolement et l'exclusion sociale. Nous espérons que ces actions qui ont une portée à court ou à long terme seront accueillies et défendues au sein du gouvernement par les membres de la Commission.

Nous souhaitons également que les éléments rapportés dans le présent mémoire, étayés par les présentations de certains groupes de Québec tout au long de cette Commission parlementaire, insuffleront à ses membres la conviction de faire de l'itinérance un dossier prioritaire et de prôner la mise en œuvre d'une politique en itinérance.

Au nom des membres du RAIQ et au nom de tous ceux et celles qu'ils rejoignent : Merci.

Le Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec

Annexe I

Bibliographie et références

1. Liste des membres du RAIQ
2. Portrait des organismes en itinérance du RAIQ (Juin 2003)
3. Table de concertation en itinérance (24 mars 2005)
4. Rapport de recherche qualitative La spirale de l'itinérance au féminin (Septembre 2008)
5. Plan d'action communautaire itinérance de la région de Québec (Mars 2001 / actualisé en 2007)
6. Santé Québec – Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et Québec 1996-1997 – Sous la direction de Louise Fournier et *al.* (Novembre 1998)
7. Portrait des organismes en itinérance du RAIQ (Juin 2003)
8. Comité Droit de cité de la Table de concertation en itinérance de Québec
9. Journal des affaires (Édition du 10 janvier 2008)
10. FRAPRU
11. Enquête sur le financement des organismes en itinérance – RSIQ (Mars 2008)

Annexe II

Les organismes membres du RAIQ

Alliance Jeunesse Chutes-de-la-Chaudière (membre associé)

L'Archipel d'Entraide

Armée du Salut

Café Rencontre du Centre-Ville Québec

Le Centre communautaire l'Amitié

Centre de femmes aux 3A de Québec

Centre Multi-services Le Complice

Centre résidentiel et communautaire Jacques-Cartier

L'Évasion St-Pie X

Gîte Jeunesse

Les Œuvres de la Maison Dauphine

La Maison de Lauberivière

La Maison d'entraide pour toxicomanes Le Rucher

La Maison Marie-Frédéric

Le Passage

Maison Revivre

Maison Richelieu – Hébergement Jeunesse Sainte-Foy

Mères et monde

P.E.C.H.

P.I.P.Q.

Point de repères 1990

R.A.P. Jeunesse Des Laurentides

Relais La Chaumine

Société de Saint-Vincent-de-Paul de Québec – La Roulotte Le Marginal

SQUAT Basse-ville

TRAIC Jeunesse

YWCA Québec